

# ECOPOLE

DE LA REGION CENTRE

Hôtel de région

3, rue de la Lionne

45000 ORLEANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*SEANCE DU 4 JANVIER 2011*

### DELIBERATION N° 2011-10

#### Approbation du planning des réunions 2011

Le quatre janvier deux mille onze à quinze heures, le conseil d'administration de l'Ecopôle de la Région Centre s'est réuni dans ses locaux au 3 rue de la Lionne à Orléans, sur convocation de Madame Pascale ROSSLER, Présidente, en date du vingt-deux décembre deux mille dix.

#### ETAIENT PRESENTS :

Les conseillers régionaux :

Pascale ROSSLER, Alain BEIGNET, Annick GOMBERT, Thibault COULON

Les personnalités qualifiées :

Guy JANVROT, Nicolas GAGNON, Nino Anne DUPIEUX, Fanny LE GUEN

#### EXCUSES :

François BONNEAU, Martine SALMON, Catherine SOULLIE, Pascal VAUTIER, Bruno MOUNIER, Bruno GENTY, Pierre BOUSQUET.

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Maurice BURDIN Président de l'Union régionale des CPIE, Philippe GOUTEYRON directeur de l'environnement à la Région Centre, Frédéric BRETON directeur du CPNRC, Annie MANDION, directrice du GRAINE Centre, Sophie GRIBIUS directrice de l'Ecopôle, Maddy AMORIM, assistante de l'Ecopôle.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de madame la Présidente de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre CPR N° 08.07.62 en date du 11 juillet 2008 approuvant les statuts de l'établissement public Ecopôle de la Région Centre,

VU la délibération de la commission permanente de la Région Centre DAP No 10.01.08 en date du 26 mars 2010 désignant des conseillers régionaux siégeant au conseil d'administration de l'Ecopôle de la région Centre,

VU les statuts de l'Ecopôle de la Région Centre,

### Considérant

La nécessité de prévoir les dates de réunion de façon à permettre aux administrateurs de se libérer.

### Décide à l'unanimité

D'approuver le planning de réunion suivant :

- Mercredi 13 avril à 14h30
- Jeudi 30 juin à 14h00
- Mercredi 28 septembre à 14h00
- Jeudi 1<sup>er</sup> décembre à 14h00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme



**N° 0068**

La Présidente de séance

Madame Pascale ROSSLER

N.B. : La Présidente sus-nommée certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.